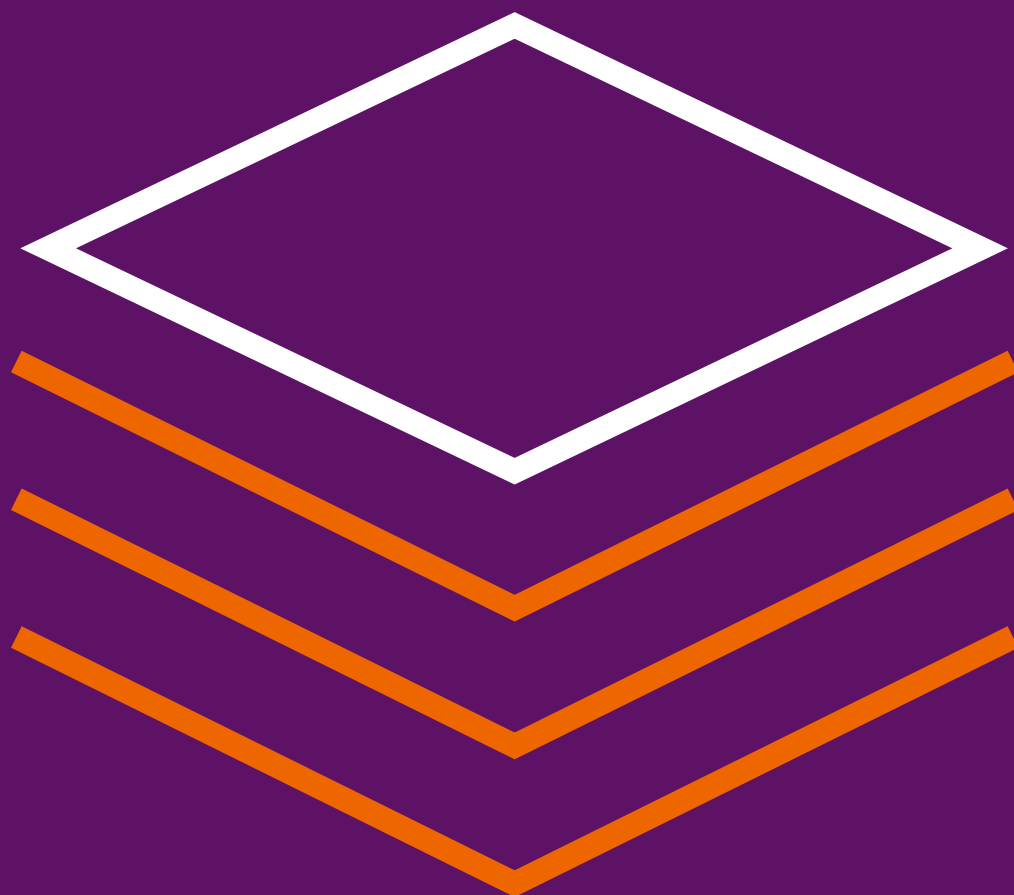


Atteindre le plein emploi des personnes handicapées



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Sommaire

PARTIE 1

Une année au service du plein emploi des personnes handicapées

06

→ 2022 : une année d'actions pour ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

10

→ 2022 : une évolution significative du nombre de personnes handicapées en emploi

PARTIE 2

L'Agefiph : acteur de référence emploi & handicap en France

14

→ 1/ Compensation, handicap et emploi

16

→ 2/ Conseils, expertises, ressources

18

→ 3/ Animateur et activateur d'écosystèmes

20

→ 4/ Observatoire, innovations et recherche

PARTIE 3

Un paritarisme élargi et responsable

24

→ L'activité des instances de gouvernance

36

→ Responsabilité sociétale, économique et environnementale : engagement et impact

38

→ Gérer, maîtriser les risques et évaluer l'impact et la qualité

L'année 2022 est une année importante



© Hugues-Marie Dudos

**CHRISTOPHE
ROTH**
Président



© sylviescota

**DIDIER
EYSSARTIER**
Directeur
général

Le cap fixé est simple et clair : faire évoluer durablement le taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans le monde du travail et le faire progresser au-delà de 4% d'ici 2024.

Cet objectif est réalisable, et notre motivation est d'autant plus forte que la conjoncture du marché du travail est favorable aux publics les plus éloignés de l'emploi. La baisse du chômage est notamment soutenue par les forts besoins en recrutement qui persistent sur de nombreux métiers en tension. Cela représente des opportunités pour tous !

Pour atteindre ce cap, et nous le constatons chaque jour, nous savons pouvoir compter sur l'engagement des entreprises pour développer l'emploi des personnes en situation de handicap. Elles sont de plus en plus nombreuses à inscrire le handicap comme un axe fort de leur politique de ressources humaines.

C'est pourquoi, l'Agefiph, avec ses quatre collègues du conseil d'administration et l'ensemble des équipes du siège et des délégations régionales, est mobilisée pour amplifier son action pour : faciliter l'accès à son offre, mieux l'articuler avec les acteurs du droit commun, s'inscrire dans le soutien des réformes en cours, dont la construction de France Travail. Notre boussole est d'être au plus proche des personnes en situation de handicap, des entreprises, des acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail pour aller vers le plein emploi !

Le plan stratégique Agefiph 2023–2027, adopté à l'unanimité en décembre 2022 est pleinement cohérent avec les mesures annoncées lors de la Conférence nationale du handicap et les ambitions portées par le rapport de préfiguration de France Travail présentées en avril 2023.

L'Agefiph est depuis sa création plus proche du monde de l'entreprise, de l'insertion, de la formation et de la santé au travail. C'est tous ensemble que nous réussissons une vraie société d'égalité des chances !

“Parce que les opportunités n’ont jamais été aussi nombreuses et concrètes pour atteindre le plein emploi des personnes handicapées, l’Agefiph agit pour et avec les entreprises, les acteurs de la formation, de la santé au travail et de l’emploi aux niveaux national et territorial.”

Christophe Roth, Président de l’Agefiph

PARTIE 1

Une année au service du plein emploi des personnes handicapées



2022 : une année d'actions pour ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

Janvier



Convention Etat x Agefiph feuille de route 2022

Portée conjointement par le Ministre du Travail de l'insertion et du plein emploi et la Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, elle s'articule autour de 3 grandes priorités : amplifier l'accompagnement des entreprises, soutenir la montée en compétences via l'alternance et la formation et sécuriser les parcours professionnels grâce à la compensation des conséquences du handicap au travail.

Plan stratégique Agefiph 2023–2027

Démarrage des travaux. Ils sont inscrits dans une démarche de co-construction largement alimentée par les remontées des salariés et des partenaires de l'Agefiph et pilotée par le conseil d'administration et se sont déroulés toutes l'année.

Semaine des métiers du numérique

Dans le cadre de cet événement, organisé par Pôle Emploi, l'Agefiph a rappelé plusieurs initiatives innovantes, notamment Thalent Digital, et les collaborations engagées avec des acteurs du numérique reconnus, comme Diversidays, pour ouvrir le secteur aux personnes handicapées.

Pour ces métiers en tension, quelque 200 000 postes seront à pourvoir d'ici 2025.



Février

L'Agefiph et AKTO renouvellent leur partenariat

La nouvelle convention cadre, signée pour 3 ans, vise à amplifier la mobilisation autour de l'accès à l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels des personnes handicapées au sein des 27 branches et des 164 000 entreprises adhérentes d'AKTO. **Pour l'Agefiph, ce partenariat s'inscrit dans un engagement plus large au côté des OPCO aux plans national et régional.**

[🔗 Agefiph et AKTO renforcent leur engagement](#)

Un protocole national pour encourager l'insertion des adultes autistes

À travers ce partenariat, l'association VETA (Vivre et travailler autrement) et l'Agefiph entendent optimiser et améliorer le déploiement sur l'ensemble du territoire français du dispositif d'insertion d'adultes autistes imaginé par VETA.

[🔗 Autisme : partenariat entre l'Agefiph et Vivre et Travailler Autrement](#)

Adoption d'une feuille de route 2022–2023 pour renforcer les coopérations entre l'Association OETH et l'Agefiph.

Mars

#URRH2022 3ème édition de l'Université du Réseau des Référénts Handicap à Lille

L'URRH de Lille confirme le succès de l'événement dans sa version hybride, en présentiel et à distance, avec près de 600 participants sur place, 1 300 inscrits aux ateliers en ligne et 2 800 aux conférences en ligne. Comme c'est désormais la tradition, c'est à l'occasion de ce rendez-vous annuel que le jury du Prix #activateurdeprogrès, **présidé en 2022 par Audrey Richard, présidente de l'ANDRH, a dévoilé le palmarès.**

[Prix #activateurdeprogrès 2022 : 7 projets récompensés](#)

L'Agefiph pérennise certaines aides exceptionnelles "Covid"

Le conseil d'administration de l'Agefiph choisi d'intégrer de façon durable à son offre de services et d'aides financières les soutiens apportés aux personnes handicapées et à leurs employeurs lors de la crise sanitaire.

[L'Agefiph pérennise ses aides exceptionnelles et adapte son offre de services](#)

Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) : un partenariat rénové et pérennisé

L'Agefiph a renouvelé son engagement avec le projet Territoires zéro chômeur de longue durée avec la signature d'une convention nationale et de conventions bipartites entre les entreprises à but d'emploi (EBE), qui emploient en moyenne 20 % de salariés en situation de handicap, et les délégations régionales de l'Agefiph.

[L'Agefiph, l'association TZCLD et le Fonds ETCLD renouvellent leur partenariat](#)



Avril

Signature d'une convention d'emploi avec le Groupement Les Mousquetaires

Cette convention cadre associe l'Agefiph à la démarche volontariste du Groupement Les Mousquetaires – 3129 chefs d'entreprises, 15000 salariés et 3968 points de vente – pour faire progresser la politique handicap de ses 8 enseignes (Intermarché, Netto, Bricomarché, Bricorama, Bricocash, Bricoprivé.com, Roady, Rapide pare-brise). **52 conventions politique d'emploi sont actives entre l'Agefiph et des entreprises engagées pour ouvrir leurs effectifs aux personnes handicapées et améliorer leur évolution professionnelle et leur maintien en emploi.**

[L'Agefiph accompagne le Groupement Les Mousquetaires](#)



Mai

L'Agefiph et Cheops-Cap emploi réaffirment leur engagement commun

Cette convention de partenariat acte la volonté partagée de renforcer leur coopération pour soutenir le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap, accompagner les employeurs et participer, ensemble aux grands chantiers nationaux.

[Document : L'Agefiph et Cheops renforcent leur collaboration et accélèrent leurs synergies](#)



Juin

À l'occasion des jeux olympiques de Paris 2024, l'Agefiph est engagée aux côtés des acteurs du handi-sport

Pour l'Agefiph, le sport est à la fois un vecteur d'inclusion sociale et professionnelle et un levier de sensibilisation pour faire évoluer les représentations autour du handicap au travail. L'organisation des jeux olympiques en France représente une formidable opportunité pour amplifier son action et ouvrir les emplois créés à cette occasion aux personnes handicapées.

Déjà engagée aux côtés du **Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024**, de la **Fédération Française Handisport** et de la **Coupe du monde de rugby France 2023**, l'Agefiph s'est associée en 2022 à plusieurs grands rendez-vous handisport. L'Agefiph était aux côtés de **l'équipe de France de rugby fauteuil** dans la conquête de son titre de championne d'Europe (février 2022), était présente au bord des courts de **l'Open French Riviera**, l'un des plus prestigieux tournois internationaux de tennis fauteuil (juin 2022), et a apporté son soutien, aux côtés de Cheops-Cap emploi et de Pôle emploi au **skipper handisport Fabrice Payen** qui a terminé la Route du Rhum en 6^e de sa catégorie position (novembre 2022).

[Le sport de compétition, un outil d'inclusion professionnelle pour l'Agefiph](#)

l'Etat, le FIPHFP, Pôle emploi et l'Agefiph font évoluer l'offre de service des Cap emploi

Un travail partenarial qui fonde l'évolution des convention pluri-annuelles d'objectif qui impulsent l'activité du service Cap emploi.



Juillet

L'Agefiph avec ses partenaires célèbre l'anniversaire de la loi du 10 juillet 1987

L'événement, qui a aussi marqué la naissance de l'Agefiph, a été célébré au cours d'une rencontre qui a réuni partenaires sociaux, associations représentant les personnes handicapées, experts, témoins et entreprises au ministère de la Santé et des Solidarités. Une tribune collective signée par les partenaires sociaux, les associations de personnes handicapées et les acteurs de l'emploi publiée dans la presse nationale a rappelé les enjeux emportés par cette loi et les défis posés pour développer l'emploi des personnes handicapées.

[Video - Le replay de l'événement Anniversaire de 35 ans de la loi du 10 juillet 1987 !](#)

Septembre

Des aides revalorisées pour répondre à l'inflation.

Pour soutenir le pouvoir d'achat des personnes en situation de handicap et l'engagement des employeurs, l'Agefiph a augmenté, en moyenne, de 5 % ses aides financières le 1^{er} septembre pour un coût de 2,6M€ par an.

[Inflation - l'Agefiph revalorise ses aides en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap](#)

Séminaire national des 17 RHF de l'Agefiph

Pour faire le point et maintenir la dynamique, l'Agefiph a réuni les 50 personnes impliquées dans le déploiement des services RHF qui soutiennent les démarches inclusives des organismes de formation et des CFA.

Octobre

Observatoire emploi & handicap.

Dans la perspective de la #SEEPH2022, dédiée au plein emploi des personnes en situation de handicap, l'Agefiph et l'Ifop ont publié une enquête exclusive. Près de 11 000 personnes, dont 8 400 en situation de handicap, ont participé à cette étude qui s'intéresse au regard qu'elles portent sur le plein emploi, complétée par une enquête barométrique sur l'emploi aujourd'hui des personnes handicapées menée auprès de la population générale, des salariés et des recruteurs. Cette enquête s'inscrit dans la collection des publications de l'observatoire emploi & handicap de l'Agefiph (8 publications en 2022).

[Publication observatoire : le plein emploi des personnes en situation de handicap est-il possible ?](#)

Décembre

L'Agefiph renouvelle son engagement auprès des acteurs du secteur des transports et la logistique.

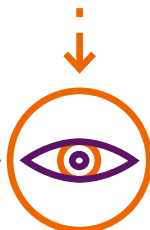
Une nouvelle convention de partenariat a été signée avec Aftral. Objectifs : rendre le secteur des transports et de la logistique plus inclusif, adapter les dispositifs d'accompagnement, diversifier les canaux de recrutement et poursuivre les efforts d'innovation en matière de compensation du handicap.

Adoption du plan stratégique Agefiph 2023–2027 à l'unanimité.

Tout au long de l'année 2022, les administrateurs et les salariés de l'Agefiph ont participé à une réflexion destinée à rénover la stratégie de l'Agefiph, en association avec ses partenaires. Adopté à l'unanimité au conseil d'administration du 15 décembre, ce nouveau plan stratégique de l'Agefiph pose une ambition centrale : le plein emploi pour les personnes handicapées.

Adoption de la feuille de route 2023 Etat x Agefiph.

Cette feuille de route est issue de l'ambition partagée par l'Etat et l'Agefiph d'accélérer l'inclusion professionnelle des personnes handicapées.



Novembre

La SEEPH 2022 sous le signe du plein emploi

La 26^e édition de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, organisée par LADAPT, le FIPHFP et l'Agefiph, a été l'occasion de mobiliser les acteurs autour de l'objectif du plein emploi. À l'occasion de cet événement l'Agefiph a recensé plus de 7 253 #activateurdeprogrès.

Innovation

L'Agefiph décide de soutenir, suite à son 3^eme appel à projets, 14 nouvelles expérimentations autour du thème "Innover pour un levier compétences plus inclusif".

Espace Prospectif et scientifique (Espa)

L'Agefiph installe un nouvel espace de réflexion qui réunit 9 personnalités reconnues pour leur expertise sur les sujets travail, formation, santé au travail et handicap.

Agefiph 2023–2027

2022 : une évolution significative du nombre de personnes handicapées en emploi

Les engagements budgétaires en 2022

531,2 M€
(+0.4 M€ / 2021)

Dont 3,3 M€ au titre des mesures exceptionnelles.



199 297

aides financières, prestations ou accompagnements délivrés par l'Agefiph en 2022 (+4,7%/ 2021).



1 334

plans d'actions contractualisés entre une entreprise et l'Agefiph en 2022 (+19%/2021).

98%

des personnes handicapées et

98,6%

des entreprises qui ont bénéficié d'une aide financière de l'Agefiph se déclarent satisfaites.

Les ressources de l'Agefiph

487,7 M€

de ressources en 2022 (-65,7M€ par rapport à 2021).



478,5 M€ de contribution des entreprises au titre de l'OETH.

9,2 M€ d'autre ressources (+4,9 M€ / 2021).

215 545 personnes

en situation de handicap ont été recrutées en 2022. Soit 5,1 % des recrutements de demandeurs d'emploi réalisés.

12%

taux de chômage des personnes handicapées (- 3 points/2021).

14 136 personnes

en situation de handicap on signé un contrat en alternance, soit +26% / 2021.

+ de personnes handicapées maintenues en emploi (secteurs public et privé).

24 399
en 2022

22 376
en 2021

+ d'actions de formation suivies par des demandeurs d'emploi et des salariés en situation de handicap.

53 215
en 2022

49 254
en 2021

+ de prestations et d'aides à la compensation du handicap financées par l'Agefiph. (hors AETH, alternance et créations d'activité).

105 229
en 2022

102 580
en 2021

La réponse à l'Obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) en 2021



107 900

entreprises sont concernées par l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

628 800

salariés en situation de handicap.
(+1,2 en 1 an)

29%

des entreprises en France ont un taux d'emploi supérieur ou égal à 6%.

31%

des entreprises n'emploient aucune personnes handicapées.



3,5%

Taux d'emploi en équivalent temps plein (+0,1 point par rapport à 2020 - source Dares).

4,5%

Taux d'emploi en personnes physiques.

L'Agefiph, aux côtés des acteurs de la formation



1 130
(+117%)

organismes de formation/ CFA mobilisés individuellement, soit + plus de 117% par rapport à 2021.



4 048
(+13.5%)

accompagnements aux référents handicap pour la conception de plans d'adaptation.



7 174
(+16%)

participants à des actions de formation ou de sensibilisation.

"L'Agefiph met son expertise, ses moyens humains et financiers au service du développement de l'inclusion des personnes handicapées dans les entreprises, les organismes de formation et auprès des acteurs de l'emploi, de l'orientation, de la formation et de la santé au travail.

L'Agefiph agit au niveau global mais aussi en proximité sur les territoires."

Didier Eyssartier, Directeur général de l'Agefiph

PARTIE 2

L'Agefiph : acteur de référence emploi & handicap en France



1/ Compensation, handicap et emploi



Compenser le handicap et accompagner les politiques d'emploi

L'Agefiph accompagne les entreprises privées, les acteurs de l'emploi, de l'orientation, de la formation et de la santé au travail pour construire un monde du travail inclusif et permettre aux personnes en situation de handicap de réaliser leurs aspirations professionnelles.

Elle délivre des services et des aides financières destinés aux entreprises, aux organismes de formation et aux personnes en situation de handicap (en activité ou en recherche d'emploi).

Il peut s'agir, par exemple, d'un soutien à l'insertion, à la reconversion professionnelle ou à la création ou reprise d'activité, de l'aménagement d'un poste de travail pour compenser un handicap, d'actions de formation et de sensibilisation auprès des managers et des équipes, ou encore de l'accompagnement d'une entreprise ou d'un organisme de formation pour identifier et mettre en place des solutions de compensation.



Des démarches plus simples désormais possibles en ligne

Pour faciliter l'accès à ses aides et services, l'Agefiph a lancé un nouveau service en ligne en avril 2022. Disponible dans un premier temps pour les conseillers à l'emploi et les employeurs, pour certaines aides, il sera dès l'automne 2023 ouvert à tous pour toutes les aides financières puis progressivement étendu aux services de l'Agefiph en 2024.

L'objectif est de permettre à chacun de réaliser, à partir de son espace personnel, des démarches à la fois plus simples, plus souples et plus sûres, tout en réduisant les délais de traitement et de réponse. L'ensemble des aides et services de l'Agefiph resteront toutefois mobilisables sans recours au digital.

EN SAVOIR PLUS

[L'Agefiph réponds à vos besoins](#)

AIDES ET PRESTATIONS DE L'AGEFIPH

[Les aides et accompagnements de l'Agefiph](#)

EN 2022

15%
des demandes d'aides adressées à l'Agefiph ont été réalisées en ligne.



Agir au plus près des territoires avec les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail

L'action de l'Agefiph est fondée sur le partenariat avec l'Etat et une collaboration continue, dans les territoires et au niveau national, avec l'ensemble des acteurs en charge de l'emploi, de l'orientation, de la formation professionnelle, de la compensation du handicap et de la santé au travail : Pôle emploi, Régions, CNSA, Assurance maladie, services de santé au travail, etc. et également avec les organisations syndicales et patronales. L'enjeu est de développer une offre partagée et concertée, en pleine complémentarité avec le droit commun, pour faciliter et accompagner l'inclusion professionnelle.

Pour répondre aux besoins de proximité et assurer une véritable équité territoriale en termes de prestations et de qualité de service, l'Agefiph mobilise les compétences de plus de 500 collaborateurs sur l'ensemble du territoire national, en métropole comme dans les outre-mers. Plus des deux tiers interviennent au sein de ses 14 délégations régionales.



APro : soutenir la transition inclusive

L'Agefiph a développé, avec ses partenaires, des actions de sensibilisation, d'acculturation et de développement des connaissances autour du handicap en emploi. Ces actions d'appui à la professionnalisation (Apro) et les programmes de Modul'Pro, constituent des outils opérationnels qui permettent d'amplifier les démarches inclusives engagées. Il s'agit en effet de réussir à ce que l'ensemble des acteurs de droit commun acquièrent un « réflexe handicap ».

L'offre APro nourrit la démarche d'accompagnement de l'Agefiph, notamment des référents handicap en entreprise ou en centre de formation et au sein des CFA, et leur propose d'acquérir les connaissances indispensables à l'exercice de leurs missions : connaissance du handicap, recrutement et maintien dans l'emploi, services et aides mobilisables sont autant de sujets abordés.

EN 2022

1800

actions pour 45 000
bénéficiaires

[Le panorama des Modul'Pro de l'Agefiph](#)

2/ Conseil, expertise, ressources

Des services pour conseiller et accompagner

L'Agefiph a développé une offre de service adaptée pour aider et accompagner les entreprises, les acteurs du dialogue social, de la formation et de la santé au travail à développer leur politique handicap et ouvrir l'emploi et la formation aux personnes handicapées.

Avec l'**Offre de Conseil et d'Accompagnement (OCA)**, elle propose aux employeurs privés un accompagnement personnalisé pour analyser leurs besoins, réaliser un diagnostic de situation (« diagnostic-action ») et passer à l'action grâce à la mise à disposition de nombreux outils. Un appui renforcé peut être apporté aux TPE/PME et des modalités nouvelles seront ouvertes en 2024 aux entreprises pour faciliter encore davantage l'accès à l'offre de l'Agefiph, notamment aux entreprises qui sortent d'accords agréés par l'Etat.




Des ressources en ligne

Le site Agefiph.fr propose des outils clé en main destinés aux employeurs, par exemple : un espace dédié pour découvrir l'offre de service Agefiph, un centre de ressources proposant de nombreux supports et témoignages, un espace emploi en ligne et un simulateur de calcul de la contribution au titre de l'OETH.

Des outils pour faire changer le regard sur le handicap

Tout au long de l'année, l'Agefiph communique pour sensibiliser les entreprises, les actifs et le grand public autour de la place des personnes handicapées dans l'emploi. Cet engagement passe par l'organisation d'événements et de campagnes de communication mais aussi par la diffusion de supports et outils. Parmi ces outils, l'**Activ Box**, un kit de sensibilisation clé en main, personnalisable, est proposé chaque mois aux référents handicap et téléchargeable gratuitement sur RRHConnect, le réseau social développé pour les référents handicap.

EN SAVOIR PLUS

-  Conseil et accompagnement emploi handicap des entreprises
-  Agefiph Employeur
-  #activateurdeprogrès, des outils pour sensibiliser

EN 2022

2797
entreprises
sont accompagnées
par l'Agefiph

1334
plan d'actions
co-construits
et engagés entre
une entreprise
et l'Agefiph

dont 52
conventions
de politiques d'emploi
signées par
des entreprises
avec l'Agefiph



Valoriser l'engagement employeur avec #activateurdeprogrès !

#activateurdeprogrès est une communauté convaincue que le handicap est un levier de progrès et d'innovation pour les organisations et pour la société toute entière.

Elle réunit aujourd'hui, autour de l'Agefiph, près de 8 000 entreprises représentant plus de 3 millions de salariés, désireuses de faire connaître leur engagement et de partager leurs expériences.

Chaque année, le Prix #activateurdeprogrès vient récompenser les initiatives les plus innovantes portées par des entreprises et des organismes de formation professionnelle.



Faciliter la mise en relation entre employeurs et demandeurs d'emploi

CDI, CDD, contrats d'intérim, alternance... L'espace emploi de l'Agefiph propose près de 200 000 offres d'emploi ou de stage déposées gratuitement par des employeurs. Les demandeurs d'emploi peuvent également y déposer leur CV.

Tout au long de l'année, l'Agefiph propose par ailleurs à des employeurs de recevoir un demandeur d'emploi l'espace d'une journée pour lui permettre de découvrir l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité soit dans le cadre de l'opération **DuoDay** en novembre soit grâce au dispositif **1 jour 1 métier** en action.

EN SAVOIR PLUS

- [#activateurdeprogrès](#)
- [Espace emploi Agefiph](#)
- [« 1 jour, 1 métier en action »](#)

EN 2022

187

personnes on participé au dispositif 1 jour 1 métier en action

#SEEPH2022

7253

#activateursdeprogrès (3391 en 2021)
610 événements organisés (489 en 2021)
DuoDay : 20746 duos constitués (+22% par rapport à 2021)

L'AGEFIPH SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Twitter
12 500 abonnés

LinkedIn
84 000 abonnés

Facebook
35 000 fans

Instagram
ouverture du compte de l'Agefiph en novembre 2022

3/ Animateur et activateur d'écosystèmes

L'Agefiph anime dans chaque région le **Réseau des référents handicap (RRH)** et conseille au quotidien les référents handicap des entreprises ou des organismes de formation et des **CFA**, notamment grâce à ses **Ressources handicap formation (RHF)**.

Elle soutient ainsi, en complément de ses offres de conseil et d'accompagnement dédiées aux entreprises ou organismes de formation, le passage à l'action.

Enfin, l'Agefiph valorise les acteurs qui s'engagent et favorise les partages d'expériences *via* des dispositifs comme le baromètre Emploi & Handicap, **#activateurdeprogrès** ou avec son centre de ressources.



Le Réseau des Référents Handicap (RRH) et l'Université du RRH (URRH)

Animé par les délégations régionales de l'Agefiph dans toutes les régions, le **Réseau des Référents Handicap (RRH)** est un espace de rencontres et de partage d'expériences pour tous les professionnels en charge du sujet emploi handicap dans l'entreprise. Il se réunit en université, l'**URRH**, chaque année la 3^{ème} semaine du mois de mars.



La Ressource Handicap Formation

La **RHF** s'adresse quant à elle aux organismes de formation. Afin de les aider à proposer une offre de formation plus inclusive, l'Agefiph les aide à analyser et à améliorer leur niveau d'accessibilité pour tous et à repérer et prendre en compte les besoins de compensation de chaque personne handicapée accueillie. En complément, les RHF animent un réseau des référents handicap dans chaque région.

EN SAVOIR PLUS

- 🔗 Université du Réseau des Référents Handicap
- 🔗 #activateurdeprogrès
- 🔗 Centre de ressources

EN SAVOIR PLUS SUR LE RRH ET LA RHF

- 🔗 Réseau des référents handicap (RRH)
- 🔗 URRH2023 - Webinaire RRH Connect
- 🔗 Ressource Handicap Formation (RHF)



Une dynamique partenariale pour soutenir l'inclusion

L'Agefiph a initié ou rénové plusieurs de ses engagements conventionnels au cours des dernières années, en les formalisant, en les consolidant ou en initiant de nouvelles coopérations institutionnelles, politiques et opérationnelles pour outiller l'ambition partagée de construire un monde du travail inclusif.

En particulier autour de deux thématiques de travail :

→ accès aux métiers, notamment du numérique avec le consortium **Thalent Digital** (financé par le PIC 100% inclusion et l'Agefiph)

→ maintien dans l'emploi des actifs concernés par le cancer avec l'Inca, la DGT, l'Anact et des associations.

L'Agefiph a noué également des coopérations au niveau national et régional pour soutenir l'emploi des personnes en situation de handicap comme avec par exemple : **Cheops-Cap emploi**, le **FIPHFP**, l'**Association OETH**, l'**ANACT**, l'**Apec**, l'ensemble des **OPCO**, les **conseils régionaux**, **Pôle emploi** dans les régions ou encore **Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée** (TZCLD) ou l'association **Vivre et Travailler autrement** (VETA).

L'Agefiph est également engagée pour soutenir le changement de regard porté encore trop souvent sur les personnes handicapées en soutenant la production de documentaires, de courts métrages qui abordent le handicap et le travail.

Ainsi, en 2022, l'Agefiph était partenaire du Festival Regards croisés ou de documentaires et de fictions (Soyons fous, la Fille en Y, Comme des chefs...).

Paris 2024. Pour donner de l'ampleur au mouvement engagé par l'organisation des jeux olympiques et paralympiques en France, l'Agefiph accompagne depuis plusieurs années le Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques pour soutenir l'ouverture de ses effectifs aux personnes handicapées. Pour prolonger cet engagement, l'Agefiph a noué un partenariat avec la **Fédération française de handisport** et a soutenu les principaux événements handisports (French Riviera Open de tennis fauteuil, championnat d'Europe de rugby fauteuil, Route du Rhum aux côtés de Fabrice Payen...).

EN 2022

#URRH2022

à Lille, 600 participants en présentiel, +4000 participants à distance

700 bénéficiaires du dispositif **Thalent digital**

10000

personnes dont 15 %

en situation de handicap accompagnées par le programme **Déclic numérique de Diversidays**

4 999 participants à 197 événements organisés dans le cadre du Réseau des référents handicap (RRH) organisés dans le cadre du réseau

6 webinaires

InstantRRH
3119 participants

2 225 adaptations individuelles pour un projet de formation accompagnés par la RHF

325 nouvelles chartes d'engagement signées par des organismes de formation ou des CFA

7 174 participants à des actions de formation ou de sensibilisation animées par la RHF.

436 ateliers ou webinaires organisés par la RHF

4/ Observatoire, innovation et recherche



Produire et partager des connaissances grâce à l'Observatoire emploi & handicap de l'Agefiph

Pour mesurer et soutenir la transformation inclusive du monde du travail, l'Agefiph a renforcé son dispositif permettant de mieux connaître et faire connaître la population en situation de handicap sur le marché du travail et les actions qui y participent.

Elle déploie plusieurs outils d'enquêtes barométriques ou ponctuelles avec notamment **la 5^{ème} édition du baromètre de la perception de l'emploi des personnes handicapées** qui est dévoilé tous les ans à l'occasion de la journée mondiale du handicap le 3 décembre.

Tous les ans, en lien avec la thématique de la **Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées**, l'Agefiph publie une enquête, en 2022 elle explorait l'opinion des français - en situation de handicap ou pas - autour du plein emploi des personnes handicapées.

Depuis 2020, la collection Observatoire de l'Agefiph s'installe et contribue à enrichir le débat public. Cette série de publications, presque mensuelle, partage des données de référence sur l'emploi des personnes en situation de handicap, notamment à travers les Tableaux de bord emploi - chômage et approfondit des thématiques autour de publics spécifiques ou de secteurs professionnels. Une présentation des politiques emploi handicap dans les différents pays européens a également été opérée en 2022.

EN SAVOIR PLUS

[Centre de ressources Innovation et recherche à l'Agefiph](#)

EN 2022

5^{ème} édition du baromètre de la perception de l'emploi des personnes handicapées

[La perception de l'emploi des personnes en situation de handicap](#)

Les entreprises ayant été accompagnées par l'Agefiph sont aussi plus nombreuses à se déclarer enclines à embaucher des travailleurs en situation de handicap

67% des recruteurs estiment que la présence d'un référent handicap est utile (+10 points par rapport à 2021)

8 publications de l'Observatoire Emploi & Handicap de l'Agefiph notamment sur les thèmes du numérique, les femmes, l'Europe et handicap, l'alternance et le plein emploi



Le déploiement de la stratégie Innovation 2020–2022 s’est poursuivi en 2022 avec deux appels à projets et le soutien à des actions innovantes

L’année 2022 marque la dernière année de mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle innovation 2020–2022 adoptée en octobre 2019. Deux nouveaux appels à projets ont été conduits, l’un en recherche appliquée avec la Firah et l’autre pour le développement d’actions innovantes.

Au terme de l’année et sur l’ensemble de la durée de mise en œuvre de la stratégie : 75 actions innovantes et 13 actions en recherche appliquées ont été financées et accompagnées. 60% d’entre elles l’ont été dans le cadre des appels à projets, le reste des actions étant retenues en continu. 11 millions € ont été investis pendant 3 ans.

En octobre, l’Agefiph a réuni plus de 150 acteurs de l’innovation à l’occasion de l’organisation de son deuxième Bootcamp, événement qui a rassemblé les porteurs des projets, les partenaires pour échanger, partager, faire connaître et initier les mises en relation. Prémices de la constitution d’un réseau d’innov’acteurs et de la définition d’une offre d’accompagnement des porteurs de projet.

Les coopérations avec les acteurs de l’innovation technologique (BPI, Caisse des dépôts Banque des territoires, la Handitech, Place pour tous, start-up...) se poursuivent autour du thème handicap et innovation (coopération public/privé avec les start-up handicap innovantes, financements, synergies des réseaux de financement et d’accompagnement...).

Une expérimentation a été engagée avec l’installation d’un Espace scientifique et prospectif de l’Agefiph (ESPA) composé de 9 membres permettant une approche pluridisciplinaire. Cette expérimentation a été lancée pour une période de 2 ans.

EN SAVOIR PLUS

🔗 Le rôle et la composition de l’Espace scientifique prospectif de l’Agefiph <https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/creation-de-lespace-scientifique-et-prospectif-de-lagefiph-sur-lemploi-et-le>

EN 2022

75
actions innovantes sur l’ensemble de la durée de mise en œuvre de la stratégie innovation et recherche de l’Agefiph (2020–2022)

14
actions en recherche appliquées soutenues

11 millions €
investis par l’Agefiph au titre de l’innovation et de la recherche sur la période 2020–2022, dont 2M€ en 2022

1M€
investis dans des projets “cancer et travail” depuis 2020.

5 projets
qui soutiennent le développement des savoirs expérientiels des SH au travail

Créée il y a 35 ans, forte de ses 14 délégations régionales, 23 implantations géographiques et près de 500 collaborateurs, l'Agefiph couvre l'ensemble du territoire, France métropolitaine et ultramarine.

L'Agefiph est administrée par les organisations représentatives des salariés, des employeurs et des personnes handicapées. Ce paritarisme élargi permet que l'Agefiph intègre dans sa gouvernance les parties prenantes.

PARTIE 3

Un paritarisme élargi et responsable



L'activité des instances de gouvernance

Le Conseil d'administration est présidé par **Christophe Roth**, représentant de la CFE-CGC. **Hervé Delacroix**, représentant l'APF - France Handicap et **Christian Ploton**, représentant du Medef sont vice-présidents.

Composition du Conseil d'administration de la 12^{ème} mandature (2021–2024)

COLLÈGE EMPLOYEURS

CPME

Betty Borne

CPME

Philippe Chognard

MEDEF

Céline Marciniak (animatrice de la CECN)

MEDEF

Simon Metayer

MEDEF

Christian Ploton (vice-président et animateur de la CPI)

COLLÈGE ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES

FNATH

Sophie Crabette (animatrice de la ComCom)

APF France Handicap

Hervé Delacroix (vice-président)

Unanimes

Jean-Yves Hinard

Unapei

Patrick Maincent

CFPSAA

Mireille Prestini

COLLÈGE SALARIÉS

CFE-CGC

Christophe Roth (président)

CFDT

Pascal Anglade (animateur de la CIE)

CGT - FO

Anne Baltazar (trésorière et animatrice de la ComFi)

CFTC

François Cosker

CGT

Sylvain Marsaud

AU TITRE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Désigné par le Collège des Associations de personnes handicapées

Michel Doucin (représentant de l'Unafam)

Désigné par le Collège des Salariés

Agnès de Freslon

Désigné par le Collège des Employeurs (MEDEF)

Johan Titren (représentant du MEDEF et président du comité d'audit)

Désigné par l'État

François Brun

Désigné par l'État

Philippe Dole

Le Conseil d'administration est composé de 3 collèges et de personnalités qualifiées.

Nos principaux partenaires (**Etat**, **Pôle emploi**, **Missions locales**, **FIPHFP** et **Cheops** - le réseau des Cap emploi -) sont invités permanents de la commission qui prépare les décisions concernant notre politique d'intervention. L'Etat est également invité permanent de la commission financière.

Collège employeurs : **CPME**, **MEDEF**.
Collège salariés : **CFDT**, **CFE-CGC**, **CFTC**, **CGT**, **FO**.
Collège associations : **APF France Handicap**, **CFPSAA**, **FNATH**, **UNAFAM**, **UNAPEI**,
5 personnalités qualifiées dont 3 désignées par chaque collège et 2 par l'État.

Luc Charrié, contrôleur général économique et financier, est également invité permanent du conseil d'administration, du bureau et de l'ensemble des commissions.

Tous les 3 ans, le conseil d'administration est renouvelé.

En septembre 2021, **Christophe ROTH (CFE-CGC)** a été élu Président du Conseil d'administration de l'Agefiph.

L'activité du Conseil d'administration et du Bureau

En 2022, le Conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises en séance classique, et 1 fois en séance extraordinaire, et le Bureau 5 fois.

Ces séances se sont déroulées en présentiel et distanciel, tel que le prévoit le règlement intérieur.

Lors de sa séance du 10 mai 2022, les administrateurs ont accueilli Jean Bassères, directeur général de Pôle emploi pour aborder les travaux de rapprochement Pôle emploi – Cap emploi.

Les travaux du Conseil d'administration, nourris des travaux des commissions et du Bureau, ont principalement porté sur :

- La convention Etat-Agefiph : le suivi des réalisations et l'élaboration d'une feuille de route 2023 ;
- La mise en place, à titre expérimental pendant 2 ans, de l'Espace scientifique et prospectif de l'Agefiph (ESPA) ;
- La feuille de route 2022–2023 entre l'Agefiph et l'association OETH ;
- Le principe de la revalorisation des aides compte tenu du contexte inflationniste et l'attention particulière à porter aux publics les plus fragiles ;
- L'évolution de l'offre de service 2023–

2027 des Cap Emploi dans le cadre du renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectifs conclues avec les organismes gestionnaires de Cap emploi ;

- La validation du thème de l'appel à projets innovation 2022 ;
- La programmation pluriannuelle d'évaluations de l'Agefiph ;
- L'adaptation de l'offre de l'Agefiph pour faciliter l'accès aux entreprises qui vont sortir des accords agréés par l'Etat ;
- L'exécution budgétaire et l'élaboration d'un budget rectificatif ;
- Le plan de communication 2022 et celui de 2023–2024 ;
- La modification du règlement financier et du règlement intérieur, portant notamment sur les modalités de gestion de la dotation budgétaire inscrite à l'article 9 bis des statuts ;
- Le suivi des travaux des différentes commissions.

L'enjeu majeur de cette année 2022 a consisté à engager les travaux d'élaboration d'un nouveau plan stratégique 2023–2027 de l'Agefiph, (décision du Conseil d'administration du 12 octobre 2021).

La gouvernance de l'Agefiph et plus particulièrement le comité stratégique (réuni à 6 reprises) composé d'administrateurs, de directeurs du siège et de délégués régionaux, s'est fortement mobilisée pour respecter le calendrier dans la perspective d'un vote par le conseil d'administration qui a eu lieu le 13 décembre 2022.

La démarche de co-construction engageant les administrateurs, les collaborateurs et les partenaires de l'Agefiph a permis la mise en mouvement et l'implication de toutes les parties prenantes.

Un cycle d'auditions de nombreuses personnalités a notamment permis de nourrir les réflexions.

Conformément à la recommandation n°11 de l'audit externe de fin de gouvernance 2018/2021 : « Continuer d'ouvrir, dès que cela est nécessaire, les travaux en commission aux délégués régionaux afin d'obtenir des remontées terrain. », la participation d'un délégué régional à chaque séance de conseil s'est également poursuivie tout au long de l'année.

Enfin, le Conseil a fixé les 4 axes prioritaires de travail pour la gouvernance et l'Agefiph en 2023 :

→ La mise en œuvre des actions associées au plan stratégique (déploiement en 2023 des premières actions : maintien dans l'emploi, nouvelle offre pour les entreprises sortant d'accord agréé, mesure incitative, action relative à la notoriété de l'Agefiph, simplification de l'accès à l'offre, ...);

→ La poursuite des travaux associés à la feuille de route de la gouvernance (révision des statuts...);

→ L'amélioration de l'articulation de la gouvernance et de la structure sur le pilotage de l'activité;

→ La participation active aux travaux de mise en place de France Travail pour assurer le positionnement de l'Agefiph et de son offre de service afin de soutenir la politique publique inclusive de l'emploi des personnes handicapées.

🔗 **Agefiph 2023–2027 tout ce qu'il faut savoir** : <https://youtu.be/lq5pIMoPTEQ>

🔗 **Le cahier des auditions inspirantes** https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2023-06/Agéfiph-Strategie2027-Auditions_juin2023.pdf

🔗 **La synthèse du plan stratégique Agefiph 2023–2027** https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2023-06/Agéfiph-Strat%C3%Aggie2027-Synthese_juin2023.pdf

🔗 **Le plan stratégique Agefiph 2023–2027** <https://www.agefiph.fr/strategie>

🔗 **la traduction en LSF et en français simplifié français simplifié ici** : https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2023-06/Agéfiph-Strategie2027-Simplifie_juin2023_o.pdf
LSF : <https://youtu.be/lq5pIMoPTEQ>

La commission des politiques d'intervention (CPI)

Les réflexions de la CPI s'articulent autour de deux approches complémentaires : des points d'information en continu, permettant une appropriation partagée et progressive pour être en mesure, à terme, de porter des propositions de décision au conseil d'administration, à côté desquels sont traités des sujets plus nourris (évalués) facilitant une préparation rapide de la décision à porter auprès du même conseil.

En 2022, la CPI s'est réunie à 7 reprises. La participation aux travaux de la commission de nos partenaires du service public de l'emploi (Pôle Emploi, Chéops-Cap Emploi, UNML) et du FIPHFP s'est poursuivie durant l'année 2022. En conformité avec la convention d'objectif Etat-Agefiph 2021 - 2024, l'Etat participe également aux travaux de cette commission.

Les sujets travaillés en 2022 :

- L'élaboration d'une feuille de route commune OETH-Agefiph ;
- La présentation de l'évaluation des dispositifs d'alternance ;
- La présentation de l'évaluation des conventions avec les organisations patronales ;
- La présentation de l'évaluation de la convention AMIPI et l'opportunité d'une convention 2022 ;

- Les évolutions envisagées du cahier des charges concernant la prestation d'étude ergonomique ;
- L'offre de service Cap emploi 2023 - 2027 (insertion et maintien) ;
- La revalorisation des aides de l'Agefiph compte-tenu du contexte inflationniste ;
- La prise en compte des effets de l'inflation sur les coûts des prestations et le financement des Cap emploi ;
- Le développement de l'offre de service d'appui à la professionnalisation des acteurs ;
- La mesure de la satisfaction des bénéficiaires : résultats sur l'année 2021 et perspectives 2022 ;
- Le Baromètre Emploi & Handicap ;
- La présentation du partenariat avec Certif pro ;
- L'information sur l'accrochage de l'Agefiph à Agora, la plateforme d'échange de données entre les acteurs de la formation professionnelle ;
- La présentation du cahier Agefiph sur l'aménagement raisonnable ;
- Les modalités d'accompagnement des entreprises sortant d'accord agréé par l'Etat ;
- La présentation de l'évaluation des PAS et perspectives ;
- La stratégie d'accompagnement et de conseil des branches professionnelles ;
- L'offre de service de l'Agefiph pour les volontaires engagés dans le cadre des JO 2024 en situation de handicap ;

La commission financière (ComFi)

La commission financière est chargée de mener les travaux pour orienter et suivre la gestion budgétaire et financière de l'Agefiph :

- Examen des budgets et de l'équilibre emploi/ressources ;
- Examen des rapports financiers, suivi de l'exécution budgétaire, financière et des contributions des entreprises au titre de l'OETH ;
- Élaboration du règlement financier de l'Agefiph ;
- Achats : la commission est systématiquement informée des appels d'offres (objets, montants, soumissionnaires retenus).

En 2022, la commission financière s'est réunie à 5 reprises (dont une commission exceptionnelle), autour des thèmes suivants :

- Réflexion, évolution et mise en conformité du règlement financier, sur les fonds propres, la couverture des besoins de trésorerie suite au transfert de la DOETH dans la DSN, les placements ;
- Préparation, suivi de l'exécution budgétaire, préparation du budget rectificatif ;
- Rapport d'activité 2021 et rapport financier, arrêté comptable et rapport du Commissaire aux Comptes ;
- Points réguliers sur les contributions des entreprises au titre de l'OETH et sur le suivi de la réforme de la déclaration de l'obligation d'emploi via la DSN ;
- Réflexions sur l'impact du plan stratégique 2023–2024 de l'Agefiph sur la nomenclature budgétaire ;
- Point sur le système de suivi des dépenses dans le cadre des conventions financières Agefiph-FIPHFP.

La commission innovations expérimentations (CIE)

La CIE s'est réunie à 5 reprises en 2021.

La commission innovations et expérimentations examine et décide du soutien apporté aux projets innovants et expérimentaux et aux projets de recherche appliquée. Elle prend connaissance des évaluations et de la mesure d'impacts de ces initiatives, formule des recommandations, prépare et suit la mise en oeuvre de la stratégie pour l'innovation adoptée par le Conseil dans le cadre de la stratégie pluriannuelle adoptée en octobre 2019.

Une dynamique collaborative est engagée avec les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de la santé au travail autour des appels à projets. Elle contribue à mobiliser largement un écosystème renouvelé dans le cadre des jurys.

Une évaluation du dispositif d'appel à projets a été conduite dont les enseignements seront investis dans les travaux pour la future stratégie innovation de l'Agefiph.

En 2022, la CIE a examiné 14 projets, retenu 12 autres nouvelles actions innovantes et poursuites d'actions et soutenu 11 projets sectoriels.

- Explorer les savoirs expérientiels liés au handicap à travers des expérimentations portées par **Paralysie cérébrale France**, **APF France Handicap** ou l'**Université des patients** ;
- Prolonger des travaux autour des démarches sectorielles en initiant des actions pour ouvrir certains métiers aux personnes sourdes de la conduite notamment ; (via un **Elix sectoriels** développé par **Signes de Sens**), à favoriser l'accès à la formation par l'innovation des outils pédagogiques sur les métiers de la restauration (**CookiNUM**

développé par **UPEC**/ lauréat **Deffinum**) ; Expérimenter des actions collectives en santé mentale (**ANSA**) et de sensibilisation des collectifs de travail sur le sujet (**Messidor – DR Auvergne-Rhône-Alpes**) ;

→ Contribuer au développement de la participation des personnes concernées via une expérimentation **PRITH** comité des parties prenantes (DR Centre Val-de-Loire) ;

→ Documenter les réflexions autour des nouvelles technologies « Pour un Metaverse accessible » (**Simplon**) ;

→ Consolider les connaissances des créateurs ou repreneurs d'entreprises en situation de handicap (**Modules E-Learning TIH saison 2 - LINKLUSION**) ;

→ Etendre l'expérimentation de diagnostic en entreprise auprès des DSI pour ouvrir les activités au handicap (**CGI**) ;

→ Sensibiliser les entreprises à l'emploi des femmes vivant avec un cancer (**Sœurs d'encre**).

Un nouveau partenariat initié avec le **Centre national du Cinéma** et de l'image animée (**CNC**) dans le cadre d'un appel à projets « les uns, les autres » centré sur les métiers du spectacle enregistré et des jeux vidéos.

Les actions de communication sur les projets soutenus sont organisées dans le cadre de différents événements (**SEEPH**, **URRH**, **Inclusiv'day**) et via le site innovation de l'Agefiph. Ces travaux sont également valorisés dans les publications de l'Observatoire handicap et emploi de l'Agefiph. Le partenariat initié entre l'Agefiph et la FIRAH pour soutenir la recherche appliquée s'est poursuivi en 2022. Une recherche portant sur les femmes autistes a été soutenue.

Le comité d'audit

Organe consultatif, le comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration de l'Agefiph dans ses responsabilités de maîtrise des risques en formulant des avis et recommandations en matière d'information financière, de contrôle légal des comptes, d'audit et de gestion des risques.

À ce titre, le Comité d'audit formule notamment au Conseil d'administration toute recommandation qu'il juge utile pour améliorer le dispositif de maîtrise des risques.

Sur la première partie de l'année 2022, le comité d'audit a finalisé le processus de sélection de la seconde personnalité qualifiée, dans la continuité des actions qu'il avait engagées en octobre 2021 suite au changement de mandature.

Dans sa séance du 8 juin 2022, le Conseil d'administration a ainsi désigné en cette qualité Asma LEBERT membre du comité d'audit de l'Agefiph.

Ainsi définitivement composé, le comité d'audit s'est réuni en septembre et novembre 2022.

Les travaux du comité et le cadre de la maîtrise des risques à l'Agefiph :

→ Une nouvelle version de la « Charte du comité d'audit » a été finalisée, afin en particulier, de permettre une meilleure articulation des travaux du comité avec la commission financière de l'Agefiph en matière d'information financière et de contrôle légal des comptes.

→ Son calendrier d'activité pour l'année 2023 et détermination des principales thématiques qu'il souhaite connaître et traiter.

→ Validation du cadre de réalisation d'une mission externe d'évaluation du département Maîtrise des risques, conformément à la validation par le conseil d'administration d'une recommandation de l'audit de fin de mandature de 2021.

Le comité a aussi porté son attention sur plusieurs thématiques particulières :

Deux audits - de la délégation régionale Bretagne, et du processus de recrutement et de gestion des compétences au sein de l'Agefiph - lui ont été restitués, et un point sur le suivi des recommandations des audits antérieurs lui a été présenté.

Le comité a eu connaissance des modalités de mise en œuvre de dispositifs de contrôle interne, et des actions conduites en matière de lutte contre la fraude.

2022 constitue ainsi pour le comité d'audit, avec une configuration désormais opérationnelle et la structuration de son cadre d'activité et de ses travaux à venir, une année de dynamisation.

La commission d'étude des conventions nationales (CECN)

En 2021, la CECN s'est réunie à 10 reprises :

Examen de 24 dossiers (5 notes d'opportunité et 19 conventions) dont :

- 17 entreprises ;
- 1 OPCO ;
- 1 organisation patronale ;
- 1 organisation syndicale ;
- 1 dispositif sectoriel ;
- 1 chambre consulaire ;
- 1 chambre régionale d'agriculture ;
- 1 coopérative.

La CECN a travaillé plus particulièrement sur des sujets relevant de la mise en œuvre des orientations stratégiques sur le champ de la Mobilisation du monde économique et social (MMES) :

L'évaluation des partenariats avec les organisations patronales :

→ L'objectif était d'analyser la pertinence et l'efficacité des actions conduites et d'identifier des axes de progrès qui ont guidé notre action depuis : meilleure contextualisation des enjeux réciproques du partenariat, mise à disposition d'outils clés en main, info-sensi des mandataires, harmonisation des modalités de financement.

Les modalités d'accompagnement des entreprises sortant d'accords agréés par l'Etat :

→ Il s'est agi d'étudier les modalités possibles de mobilisation de l'offre de service de l'Agefiph qui seront proposées aux entreprises sortant d'accords agréés. Le sujet a été suivi par la CPI et par la CECN puis a été soumis une première fois au Conseil d'administration du 18 octobre 2022. Les travaux se poursuivent en 2023 pour une décision finale du CA en mai, avec l'objectif de proposer ces modalités aux entreprises concernées dès 2024.

La restitution de l'évaluation de la convention de partenariat avec l'UIMM signée en 2019 :

→ En lien avec les actions sectorielles, l'objectif de cette démarche était d'évaluer la pertinence et l'efficacité de ce partenariat stratégique. A l'occasion de cette présentation en commission, les administrateurs ont donné un avis favorable à la poursuite du partenariat avec l'UIMM qui permettra de construire des parcours d'accès à l'emploi aux métiers de la métallurgie dans le cadre d'une nouvelle convention.

Le lancement d'une évaluation sur les conventions de politique d'emploi avec les entreprises :

→ L'objectif était d'apprécier la valeur-ajoutée, les effets et les impacts des conventions conclues avec les entreprises sur le taux d'emploi et au-delà du taux d'emploi pour les entreprises bénéficiaires, l'Agefiph et ses partenaires. L'évaluation s'organisera entre février et septembre 2023.

En plus des conventions de politique d'emploi qui concernent les entreprises, on peut mettre en exergue les dossiers suivants :

→Chambre Consulaire interprofessionnelle

Délégation régionale Antilles-Guyane : illustration d'une action partenariale dans les territoires ultra marins. L'ambition du nouveau partenariat en 2022 est de développer l'emploi des personnes en situation de handicap par l'entrepreneuriat, l'alternance, la formation et de favoriser les situations de maintien sur le territoire de Saint-Martin. Le partenariat permettra d'être mieux identifié, plus lisible, d'augmenter les interventions dans les entreprises de Saint-Martin et d'augmenter le taux d'emploi

→AFTRAL/ action sectorielle transport et logistique : expérimentation innovante permettant d'évaluer les capacités fonctionnelles des personnes en situation réelle et ainsi de construire un parcours sécurisé (en prenant en compte les besoins de compensation des personnes) dans les métiers du transport et de la logistique. Ce partenariat avec l'**AFTRAL** s'inscrit dans le cadre du dispositif sectoriel transport porté par l'Agefiph, qui contribue ainsi à apporter une réponse en matière d'accès à l'emploi pour les personnes handicapées dans un secteur particulièrement en tension.

→Chambre régionale d'Agriculture (CRA)

Délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes : illustration d'une collaboration dans le secteur agricole dans le cadre d'un partage d'expertise : la **CRA Auvergne-Rhône-Alpes** apporte à l'Agefiph sa connaissance de la branche de l'Agriculture et de son fonctionnement et a su développer une offre complémentaire de l'Agefiph sur les questions de formation, d'emploi, de qualification des personnes en situation de handicap.

La commission communication (ComCom)

La commission communication contribue aux travaux de conception et de mise en œuvre de la politique communication de l'Agefiph et examine les propositions de partenariats soumis par la direction de la communication.

En 2022, elle a principalement conduit des travaux autour :

- Du plan de communication 2023–2024 et de son articulation avec le plan stratégique Agefiph 2023–2027 ;
- De l'organisation de la SEEPH2022 ;
- Du développement de l'expérience bénéficiaires au sein de l'Agefiph ;
- De l'organisation de l'URRH2022 et de l'URRH2023 ;
- De l'édition 2022 de l'Activ'Box ;
- De la campagne de communication #Activateurdeprogrès et Le progrès c'est nous ;
- De la participation de l'Agefiph à l'Inclusiv'Day organisé par le groupe Le Parisien-Les Echos, au Sommet pour l'inclusion organisé par la Fondation Mozaïk RH et à Demain le sport organisé par France Info, L'Equipe et France TV ;
- De l'organisation de l'événement anniversaire de la Loi du 10 juillet 1987 – 35 ans de progrès ;
- De l'organisation de l'Activ'challenge ;

→ Poursuite du partenariat avec Le Monde avec la production de 2 saisons de podcasts Rebond qui donnent la parole à des personnalités sur leur rapport au handicap.

16 partenariats pour enrichir la politique communication de l'Agefiph :

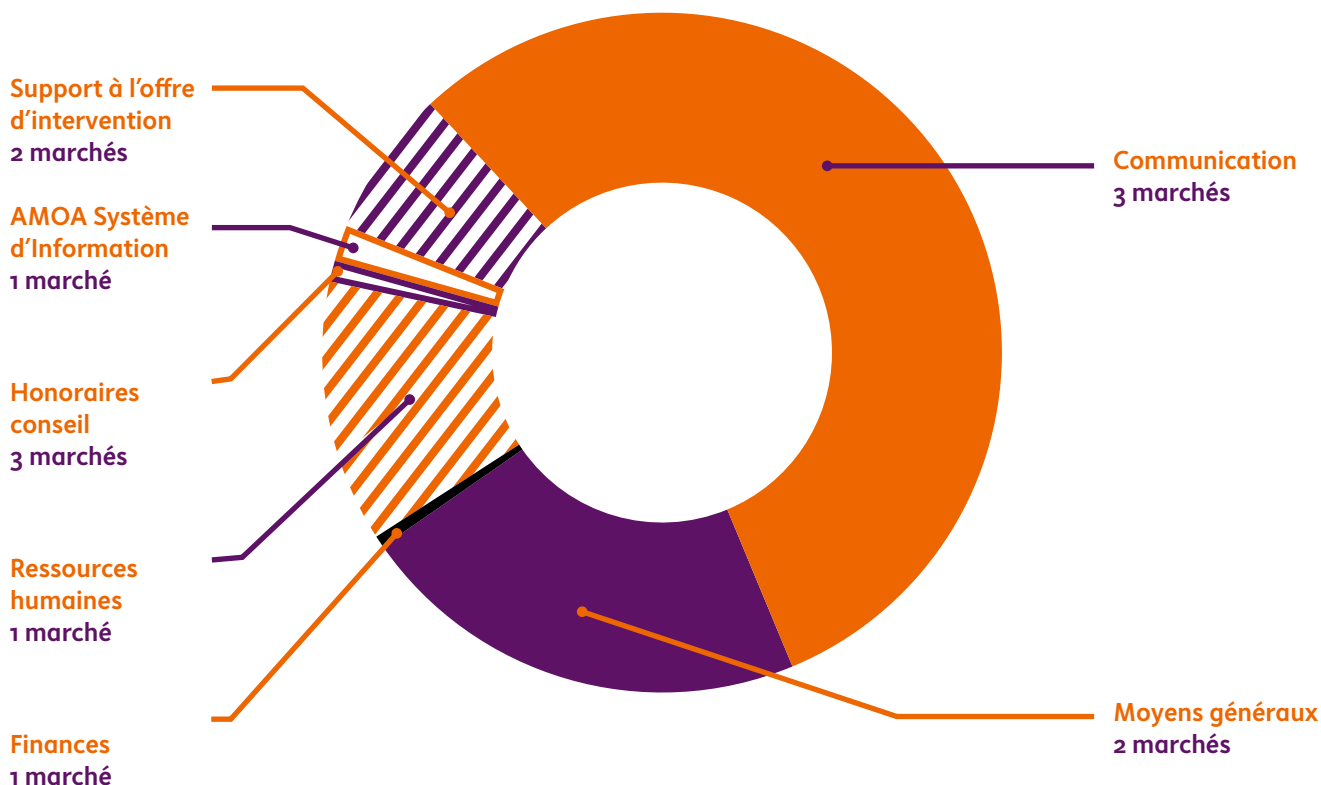
- La fille en y (documentaire) ;
- Trophée femme en EA et en Esat ;
- Série "Différents et alors", diffusée sur France Tv et les chaînes du groupe M6, réalisée par l'organisme de formation Jaris ;
- Festival Regards croisés à Saint-Malo ;
- Événement Handiformelles organisé par Handeco ;
- Salons Hello Handicap ;
- Inclusiv'Day ;
- Court métrage et documentaire Soyons fous ;
- Trophée H'up ;
- Soutien de la Route du Rhum de Fabrice Payen ;
- Documentaire Comme des chefs ;
- Sommet pour l'inclusion organisé par la fondation Mozaïk ;
- Convention avec la Fédération française de handisport ;
- Série Double Enjeux (Paris 2024) ;
- Championnats d'Europe de rugby fauteuil ;
- Demain le sport French Riviera.

La commission de marchés

Depuis 2016, l'Agefiph a développé un processus de maîtrise des dépenses et de sécurisation de ses achats. Ainsi, la commission de marchés est garante du respect des règles d'achat tant dans le choix des procédures que dans leur bon déroulement. Sur proposition du département achats, la commission de marchés décide de l'attribution des marchés de montant supérieur à 80 000 € HT relevant des charges internes ou des supports aux interventions de l'Agefiph.

En 2022, la commission de marchés s'est réunie à 7 reprises et a décidé de l'attribution de 12 marchés pour un montant total de 12 M€ HT.

En 2022, a également été mis en œuvre, pour tous les marchés, une charte déontologique achats engageant l'Agefiph et ses collaborateurs au respect des principes d'indépendance, objectivité, neutralité, impartialité et efficacité dans la mise en œuvre du processus achats ainsi que dans leurs relations avec les opérateurs économiques.



Responsabilité sociétale, économique et environnementale : engagement et impact

La démarche RSE de l'Agefiph est engagée, impactante et concrète

La responsabilité sociétale, sociale, économique et environnementale est au cœur des engagements de l'Agefiph. Elle est inscrite dans notre plan stratégique et est réaffirmée dans le projet d'entreprise 2023–2027 en préparation. Chacune des actions que nous déployons est porteuse d'engagements en matière d'éthique, de responsabilité sociale, économique et environnementale.

1 - Agir durablement dans l'intérêt de nos bénéficiaires

Cette volonté s'appuie tout à la fois sur une gouvernance et des pratiques pleinement conformes aux principes de loyauté, d'exemplarité et de transparence, une politique d'achats responsable et inclusive et le souci d'assurer la qualité de service et la satisfaction de nos bénéficiaires tout en garantissant la protection des données qu'ils nous confient.

En particulier nous avons à cœur de nous appuyer sur une prise en compte constante de l'expérience des bénéficiaires grâce à un dispositif d'écoute, de participation et de mesure de la satisfaction et en mettant en place de manière systématique des démarches de co-construction avec les bénéficiaires.

L'Agefiph entend par ailleurs accompagner l'économie sociale et solidaire en privilégiant l'investissement socialement responsable, la finance solidaire et le financement participatif.

Parmi les actions envisagées pour 2023 :

- Rédiger une charte éthique ;
- Renforcer les relations avec l'ensemble des bénéficiaires de l'Agefiph conformément au plan stratégique 2023–2027 ;
- Proposer d'ici 2025 des fonds éthiques et solidaires pour les placements de l'intéressement annuel.

2 - Développer nos talents dans un environnement qui évolue

La RSE de l'Agefiph s'appuie sur une démarche initiée il y a 20 ans et renforcée par les effets de la crise sanitaire.

En pleine cohérence avec nos missions, nous sommes résolument engagés à promouvoir la diversité, l'inclusion et à lutter contre la discrimination, le harcèlement moral et les agissements sexistes.

Nos priorités :

- assurer l'équité entre les hommes et les femmes ;
- promouvoir, soutenir et développer l'emploi des personnes en situation de handicap ;

-
- garantir la santé, la sécurité au travail, le bien-être et l'épanouissement professionnel de l'ensemble des collaborateurs.
 - Renouvellement de notre accord social égalité professionnelle en juin 2022 ;
 - Objectif de faire progresser le taux d'emploi des personnes en situation de handicap qui est déjà aujourd'hui de 20,8% ;
 - 400 K€ consacrés à la formation continue et 98 % des collaborateurs formés ;
 - Objectif 2025 : 5 % de contrats en alternance (contre 3 % aujourd'hui).

3 - Contribuer à réduire notre empreinte environnementale

À tous les niveaux, l'Agefiph est pleinement engagée dans un effort de réduction de sa consommation d'eau, d'énergie, de matières premières... Cette priorité passe par une meilleure gestion des activités quotidiennes, la maîtrise et la limitation des déplacements – avec notamment la mise en place du télétravail –, la dématérialisation, la valorisation des déchets et l'incitation des collaborateurs à adopter des réflexes RSE. L'un des grands chantiers en cours porte sur un usage raisonné du numérique (gestion du parc informatique, bonnes pratiques numériques...)

Nos objectifs :

- Objectif de réduction progressive de 20 % de la consommation énergétique sur la période 2023–2027 ;
- Dématérialisation complète des demandes d'aides ou de subventions des bénéficiaires à l'horizon 2025 ;
- Abaissement programmé de la consommation de CO₂ g/km par véhicule de service et de fonction d'ici 2027.

4 - Agir et permettre à nos collaborateurs de s'engager

L'un des objectifs complémentaires de l'Agefiph pour la période 2023–2027 est de renforcer l'action territoriale en lien avec les délégations et d'agir au plus près des entreprises et des bénéficiaires.

L'enjeu est, d'une part, de contribuer au développement local, humain et économique des territoires d'implantation de l'Agefiph à travers des partenariats autour de la RSE avec des organismes et des parties prenantes locales, d'autre part, de participer à des initiatives d'intérêt général dans les domaines du handicap, de la santé, du sport, de la culture.

Gérer, maîtriser les risques et évaluer l'impact et la qualité

La gestion des risques occupe une place importante dans l'organisation des actions de l'Agefiph, en ce qu'elle permet de sécuriser au mieux l'ensemble de ses activités dans le cadre de sa mission de service public.

Cette ambition est en ce sens portée par la gouvernance même de l'Association, un comité d'audit assistant directement le Conseil d'administration dans ses responsabilités de maîtrise des risques.

Cette gestion des risques s'appuie principalement sur une cartographie des risques qui se situe au plus près des enjeux opérationnels, et dont l'actualisation a été initiée pour disposer d'une vision d'ensemble des risques qui peuvent affecter la conduite des activités de l'Agefiph.

Elle passe également par des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre par les responsables opérationnels (1^{er} niveau de contrôle) et un service du Siège de l'Agefiph dédié à la maîtrise des risques (2^{ème} niveau de contrôle) concernant en particulier les principales modalités d'engagements financiers de l'organisme.

Elle est complétée tant par des actions de prévention de lutte contre la fraude que par un dispositif de sécurité des systèmes d'information.

Cette architecture est complétée par une démarche d'audit - interne comme externe - susceptible de porter sur toute thématique à la diligence de la direction générale et du comité d'audit.

Evaluation et mesure de la satisfaction

L'évaluation occupe une place centrale dans la démarche de l'Agefiph.

Elle répond à deux priorités : la mise en conformité vis-à-vis d'observations formulées notamment par les grands corps de l'Etat (Igas et Cour des Comptes) et la mise en place d'un cercle vertueux pour veiller à la qualité, à l'adéquation et à l'amélioration continue de son offre aux besoins de ses bénéficiaires (personnes en situation de handicap et employeurs privés). Cette démarche s'appuie sur deux principes : la participation des parties prenantes et la transparence des résultats enregistrés. Ces travaux sont organisés dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

Les travaux engagés couvrent les différents volets de l'offre d'intervention de l'Agefiph : services et aides, partenariat, innovations, enquêtes et études. En 2022, une dizaine d'évaluations ont été lancées ou livrées.

Ont ainsi fait l'objet d'une évaluation en 2022 :

- Les prestations d'appui spécifique, les ressources handicap formation et l'action de l'Agefiph et du FIPHFP pour le développement de l'alternance ;
- Deux actions innovantes portées par la Fondation Face pour l'accès à l'emploi des seniors et par l'association Unis Cité pour le développement du service civique pour les jeunes en situation de handicap ;

Enfin ont été lancés des évaluations relatives à la convention pluriannuelle Agefiph- FIPHFP

et à une convention de branche (UIMM), au réseau des référents handicap ou à la reconnaissance de la lourdeur du handicap. Leurs résultats sont attendus courant 2023.

De plus dès 2021, l'Agefiph a initié la mise en place d'un dispositif de mesure de la satisfaction de l'ensemble des bénéficiaires de ses interventions s'adressant tant aux entreprises, quelle que soit leur taille, qu'aux personnes en situation de handicap. En 2022, pour la première année, l'ensemble des aides mobilisées a été concerné par ce dispositif.

En 2022, au total, ce sont 22 883 répondants qui ont donné leur avis sur l'offre de l'Agefiph sur 61 122 interrogés :

→ 18 297 personnes en situation de handicap qui ont répondu à nos enquêtes.

Soit 46% des personnes sollicitées

→ 4 586 entreprises qui ont répondu à nos enquêtes.

Soit 30% des personnes sollicitées

Leur taux de satisfaction globale est très élevé à hauteur de 98% pour les personnes en situation de handicap et de 98,6% pour les entreprises.

Des travaux sont engagés pour élargir le dispositif de mesure de la satisfaction à d'autres volets de l'offre de service. Par ailleurs d'autres travaux explorent les modalités de participation des parties prenantes et des bénéficiaires de l'action de l'Agefiph à sa conception et à son évaluation.

